

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'AMENEE D'EAU

La Menthue

Extrait du procès-verbal du Conseil intercommunal de l'Association d'aménée d'eau " La Menthue ".

Séance du 14 octobre 2021.

Présidence : Madame Hauner Dominique, Présidente.

Le Conseil intercommunal

décide

Point 3 de l'ordre du jour : d'accepter le budget 2022 de l'Association

Total des revenus : **488'500,00** francs

Total des charges : **485'300,00** francs

Excédent de revenus : **3'200,00** francs

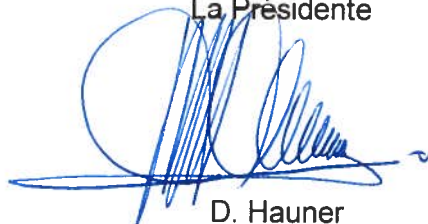
Point 5 de l'ordre du jour : d'autoriser le Comité de direction à engager des dépenses extra-budgétaires et non prévisibles pour un montant maximum de 50'000 frs. par année pour la législature 2021-2026.

Point 6 de l'ordre du jour : d'autoriser le Comité de statuer pour l'acquisition et l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers et d'actions ou de parts de sociétés immobilières pour la législature 2021-2026 jusqu'à concurrence de 20'000 frs par cas et par année.

En application de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) , les décisions mentionnées ci-dessus peuvent faire l'objet d'un référendum.

Ainsi délibéré en séance du 14 octobre 2021

La Présidente



D. Hauner

Le Secrétaire



R. Miéville